



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

07 JUIN 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 29 mai 2024 (convocation du 15 mai 2024)**

Aujourd'hui vingt neuf mai deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/03/03P**

**REVISION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES  
RESERVATIONS**

Par délibérations n° 2023/03/06P du 17 mai 2023 et n° 2023/04/10P du 28 juin 2023, METPARK a actualisé les conditions générales de vente pour les abonnements proposés aux usagers.

Afin de respecter la réglementation en matière de droit de la consommation et de sécuriser davantage les relations contractuelles avec les usagers, METPARK a décidé de mettre à jour également les conditions générales de vente des réservations.

A cet effet, vous trouverez en annexe les nouvelles conditions générales de vente des réservations de METPARK.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter ce document et d'autoriser sa mise en ligne sur le site internet de METPARK.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mai 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**

**Christophe DUPRAT**





METPARK

## Conditions générales de vente des Réservations

METPARK  
9 terrasse Front du Médoc  
BP 50712  
33007 BORDEAUX



**METPARK**

Place à la mobilité

## PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « Conditions Générales » ou les « CGV ») régissent le service de réservation proposé par la Régie Métropolitaine d'Exploitation de Parcs de Stationnement (RMEPS) METPARK, établissement public industriel et commercial créé par la délibération n° 2004/02225 du 05 avril 2004 de la communauté urbaine de Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro B 453 335 069 et dont le siège social se situe 9 Terrasse Front du Médoc à BORDEAUX (33000).

Les termes ci-dessous auront la définition suivante dès lors qu'ils figureront avec une majuscule au sein des présentes Conditions Générales, y compris lorsqu'ils sont dans son préambule :

« Client » : personne physique ou morale, privée ou publique, ayant la capacité de contracter et souhaitant procéder à l'achat d'un service de Réservation proposé par METPARK via le site internet [mtpk.fr](http://mtpk.fr) ;

« Commande » : volonté du Client de souscrire un Service de Réservation commercialisé par METPARK sur le site, matérialisée par la souscription et se traduisant par la conclusion d'un contrat ;

« Service de Réservation » ou « Réservation » : service proposé par METPARK garantissant au Client la possibilité de stationner, en entrée et sortie unique, un véhicule léger dans le Parc choisi, et durant le créneau défini lors de la Commande ;

« Code d'authentification » : code envoyé par METPARK par SMS ou courriel après validation de la commande et avant le paiement ;

« Code d'accès » : code délivré par METPARK à saisir sur la borne d'entrée du Parc par le Client ;

« Ticket-Résa » : ticket délivré automatiquement par la borne d'entrée du Parc choisi au Client lui permettant d'entrer et de sortir du Parc ;

« Parc/Parking » : Parc de stationnement exploité par METPARK dans lequel le Client peut bénéficier du service de Réservation proposé par la Régie ;

« Personne intéressée » : personne physique ou morale intéressée par le service de Réservation proposé par METPARK n'ayant aucune relation contractuelle avec elle ;

« Base de données » : ensemble des informations fournies par le Client, organisées en vue de leur utilisation par METPARK ;

« Site internet » : services électroniques interactifs exploités par METPARK sur le site suivant [www.mtpk.fr](http://www.mtpk.fr).

## ARTICLE 1. PRINCIPES GENERAUX

### ARTICLE 1.1. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et les conditions applicables au Service de Réservation proposé par METPARK souscrit sur le Site internet <https://espaceclient.mtpk.fr/reservation/reserver>

### ARTICLE 1.2. ACCEPTATION DES CGV

Toute Réservation effectuée sur le Site implique l'acceptation préalable pleine et entière et sans réserve par le Client des CGV.

Le Client renonce à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions en validant les Conditions Générales dans le processus de validation de sa Réservation.

## ARTICLE 2. CAPACITE ET GARANTIES DU CLIENT

### ARTICLE 2.1. CAPACITE



**METPARK**

Place à la mobilité

Le Client, s'il est une personne physique agissant en son nom propre ou représentant une personne morale, garantit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour acheter une Réservation conformément aux présentes Conditions Générales.

Le Client ou son représentant légal s'engage à être titulaire du permis de conduire de catégorie A ou B.

## ARTICLE 2.2. EXACTITUDE DES INFORMATIONS

Le Client garantit expressément que les informations personnelles qu'il a fournies lors de son achat sont exactes.

## ARTICLE 2.3. NORMES A RESPECTER

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses ayants-droits, ayants-cause et préposés les présentes Conditions Générales, les éventuelles conditions particulières et le règlement intérieur du Parc.

Ces documents, qui ont la même valeur contractuelle, constituent le contrat qui lie METPARK au Client.

A l'intérieur du Parc, le Client doit également respecter la signalisation du Parc et les règles du code de la route, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation du Parc.

## ARTICLE 3. SOUSCRIPTION

### ARTICLE 3.1. INFORMATIONS PREALABLES

Le Client reconnaît avoir sollicité et reçu toutes les informations nécessaires lors de l'achat du service de Réservation.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la nature du service proposé, de ses modalités d'utilisation, et s'assure de l'adéquation du service de Réservation proposé à ses besoins. Il est seul responsable de ce choix.

### ARTICLE 3.2. SOUSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET

La Personne intéressée à souscrire une Réservation doit se rendre sur le Site internet de METPARK sur le lien suivant <https://espaceclient.mtpk.fr/reservation/reserver>

Le Client est informé qu'il peut souscrire une Réservation au plus tôt 3 mois et au plus tard 24 heures avant le jour de la Réservation.

Lors de la souscription, un formulaire électronique est mis à disposition de la Personne intéressée qui doit indiquer le Parking choisi, la date d'arrivée et de sortie, l'heure d'arrivée et de sortie, ainsi que sa plaque d'immatriculation.

Une fois les champs remplis, la Personne intéressée clique sur « Vérifier la disponibilité » puis elle est invitée à prendre connaissance du récapitulatif de sa commande indiquant le prix de sa Réservation.

La Personne intéressée après avoir pris connaissance du récapitulatif de sa commande clique sur « Etape Suivante » puis elle est invitée soit à s'identifier, soit à créer un compte.

Une fois le compte créé ou l'identification renseignée, la Personne intéressée vérifie les éléments renseignés et clique sur « Etape Suivante » pour valider sa commande.  
La Personne intéressée accepte ensuite les présentes Conditions Générales et le Règlement intérieur des Parcs.



**METPARK**

Place à la mobilité

Un code d'authentification est alors envoyé par METPARK par courriel ou SMS. La Personne intéressée est invitée à saisir le code d'authentification puis valider sa Commande. La Personne intéressée renseigne les informations relatives au moyen de paiement en ligne sur une interface de paiement sécurisé. Le Client reçoit une confirmation de paiement par courriel et de sa Commande reprenant les éléments caractéristiques de la Réservation demandée et les informations données par le Client lors de sa souscription. Le courriel de confirmation indique un Code d'accès nécessaire au Client pour entrer dans le parking.

Seule la réception de cette confirmation marque la validation définitive de la Commande par METPARK. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation, il est invité à consulter ses courriels indésirables et il lui incombe de contacter le service client de METPARK à l'adresse [contact@mtpk.fr](mailto:contact@mtpk.fr).

METPARK recommande au Client d'imprimer et/ou d'archiver sur un support fiable et durable ce courriel de confirmation et la facture accessible sur son compte.

### ARTICLE 3.3 RETRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation, le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation d'une durée de QUATORZE (14) jours à compter de la validation de sa Réservation, sans avoir à motiver sa demande, ni payer de pénalité.

Afin d'exercer son droit de rétractation, le Client devra remplir et retourner à METPARK le formulaire de rétractation qui se trouve sur la page d'accueil du Site internet de METPARK.

Le droit de rétractation s'exercera selon les modalités mentionnées sur le formulaire.

Si le Service de Réservation n'a pas commencé au moment où le Client exerce son droit de rétractation, le Client se verra intégralement remboursé des montants payés.

Dans l'hypothèse où le commencement de sa Réservation est prévu avant la fin du délai de rétractation, le Client doit reconnaître expressément qu'il souhaite exécuter la Réservation avant la fin de ce délai en cliquant sur la case prévue à cet effet. Cette demande vaut renonciation de son droit de rétractation dans le cas où le contrat aura été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'une Réservation dont l'exécution a commencé à sa demande expresse avant la fin du délai de rétractation, est redevable envers METPARK du montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, la date à retenir étant celle à laquelle METPARK a reçu l'information de la rétractation.

### ARTICLE 3.4 COMPTE CLIENT

Lors de la création de son compte, le Client doit renseigner tous les champs d'informations obligatoires nécessaires à l'ouverture du compte, étant précisé qu'il s'engage à ce que ses informations soient exactes, complètes et valides. En cas de modifications, le Client s'engage à mettre à jour son compte.

Le Client renseigne une adresse électronique valide qui est utilisée comme identifiant et il choisit un mot de passe répondant aux conditions de complexité requises par le Site. Ces identifiants et mots de passe sont strictement confidentiels et à usage personnel. De ce fait, le Client s'engage à ne pas les divulguer à quiconque et de quelque manière que ce soit. Le Client est seul responsable de leur garde et sera présumé responsable de toute Commande et plus largement de tous les actes et agissements opérés depuis son compte, sauf s'il rapporte la preuve que ces actes et agissements ne résultent pas de son fait. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant ou de son mot de passe, le Client s'engage à prévenir METPARK dès qu'il en a connaissance par courriel à l'adresse [contact@mtpk.fr](mailto:contact@mtpk.fr).



**METPARK**

Place à la mobilité

Le Client peut, à tout moment, demander la suppression de son compte en envoyant une demande en ce sens par courriel au service client à l'adresse [contact@mtpk.fr](mailto:contact@mtpk.fr). La suppression du compte ne sera effective qu'après la fin d'une transaction en cours ou le terme effectif de la Réservation.

Le Client est informé que les données inactives sont conservées pour une période d'UN (1) an à des fins administratives.

## ARTICLE 4. PRESENTATION, DUREE ET CONDITIONS DES RESERVATIONS

### ARTICLE 4.1. PRESENTATION DES RESERVATIONS

Le Service de Réservation garantit au Client la possibilité de stationner, en entrée et sortie unique, un véhicule léger sur une place foisonnée dans le Parc choisi durant le créneau défini lors de la Commande.

Le Client ne pourra donc entrer et sortir qu'une seule fois durant toute la durée de la Réservation.

### ARTICLE 4.2. DUREE DES RESERVATIONS

Le Service de Réservation a une durée déterminée, qui ne peut être inférieure à 1 heure et supérieure à 99 jours.

La durée est choisie par le Client lors de sa Commande.

### ARTICLE 4.3. PRISE D'EFFET DES RESERVATIONS

Le contrat sera considéré comme conclu dès réception du courriel de confirmation de la Commande et prendra effet à la date mentionnée dans la Commande.

### ARTICLE 4.4. CONDITIONS D'UTILISATION DES RESERVATIONS

La Réservation est associée au véhicule dont la plaque d'immatriculation a été mentionnée par le Client lors de la souscription de sa Commande.

Seul le véhicule référencé dans le fichier client de METPARK pourra stationner dans le Parc choisi.

Dans l'hypothèse où le Parc choisi dispose d'un système de lecture automatique de plaques, l'entrée dans le parking se fera automatiquement dès lors que le véhicule se présentera à la borne prévue à cet effet. Le Client doit néanmoins prendre le Ticket-Résa qui sera délivré automatiquement par la borne d'entrée du parking.

Dans le cas où le parking ne serait pas équipé d'un système de lecture automatique de plaques ou dans le cas où ce système serait défaillant, le Client doit saisir sur le clavier numérique de la borne d'entrée du Parc choisi le Code d'accès délivré par METPARK et prendre le Ticket-Résa délivré par la borne.

Pour sortir et entrer dans le parking en qualité de piéton, le Client utilise le Ticket-Résa délivré pour activer les accès-piétons.

Le Client utilise également son Ticket-Résa pour sortir définitivement du Parc au moyen de son véhicule.



**METPARK**

Place à la mobilité

Les Réservations proposées par METPARK ne donnent pas lieu à l'octroi d'un emplacement identifié, le Client pouvant utiliser toute place vacante à l'exception de celles qui sont désignées par un affichage spécifique (places réservées aux personnes à mobilité réduite, places réservées aux véhicules électriques...).

METPARK se réserve le droit de procéder au déplacement des véhicules lorsque ceux-ci sont stationnés illégalement ou constituent un danger pour la sécurité des usagers, des équipements de METPARK ou une gêne à la circulation, notamment en cas de travaux imminents dans le Parc concerné, après une demande auprès du Client restée infructueuse pendant SEPT (7) jours, sauf cas de force majeure. Les frais occasionnés par le déplacement d'un véhicule seront imputés au Client.

En cas d'utilisation frauduleuse, notamment le fait de faire entrer ou sortir un ou plusieurs véhicule(s) au sein du Parking gratuitement au moyen du Code d'accès, METPARK se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat de Réservation pour manquement du Client à ses obligations contractuelles. Conformément à l'article L. 1231-5 du code civil, le Client pourra se voir appliquer une pénalité de 250 €.

Le Client qui utilise frauduleusement une place réservée aux personnes à mobilité réduite ou plus généralement toute place spécifique ou emplacement non dédié au stationnement s'expose aux mêmes sanctions dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 5. DISPOSITIFS PRESENTS DANS LES PARKINGS

### ARTICLE 5.1. CAMERAS DE SURVEILLANCE

Les Parcs de stationnement sont équipés d'un dispositif de caméra de surveillance. Ce matériel prévu dans les Parcs est destiné à la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'aux cas de force majeure. En aucun cas, ces images ont pour finalité la surveillance des véhicules stationnés.

Les vidéosurveillances ne sont pas mises à la disposition des Clients. Seul un officier de police judiciaire peut en faire la demande par réquisition.

### ARTICLE 5.2. LECTEUR AUTOMATIQUE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION

Certains Parkings exploités par METPARK sont équipés d'un dispositif de lecture automatique de plaques d'immatriculation permettant de contrôler et de faciliter les entrées et sorties des véhicules. Ce service proposé par METPARK ne dispense en aucun cas le Client d'avoir en sa possession le mail de confirmation de sa Commande et le cas échéant son Code d'accès qui lui a été remis lors de la souscription de sa Commande.

Seule la plaque d'immatriculation, soit la partie basse de l'avant du véhicule, est photographiée par le dispositif et en aucun cas le conducteur ou les passagers. Le personnel de METPARK et les prestataires en charge de la maintenance des dispositifs sont susceptibles d'avoir accès aux données qui y sont enregistrées.

### ARTICLE 5.3. BORNES ELECTRIQUES RECHARGEABLES

METPARK propose également pour certains de ses Parcs des bornes électriques pour les Clients afin qu'ils puissent recharger leur véhicule électrique ou hybride. Le Client doit être équipé du matériel adéquat à la recharge de son véhicule.

Les places de stationnement réservées à la recharge ne peuvent être utilisées que le temps strictement nécessaire à la recharge des véhicules. En conséquence, il est rigoureusement interdit aux Clients de stationner sur un emplacement prévu à cet effet si le véhicule n'est pas en cours de rechargement.



**METPARK**

Place à la mobilité

## ARTICLE 6. CONDITIONS FINANCIERES

### ARTICLE 6.1. PRIX

Le prix des Réservations est défini en fonction du Parc sélectionné et de la durée de la Réservation choisie lors de la souscription de la Commande par le Client.

Le prix applicable est mentionné dans le récapitulatif de la Commande dont le paiement acte la conclusion du contrat. La facturation de la Réservation est effectuée conformément au tarif en vigueur au moment de la souscription de la Commande.

Les prix sont indiqués en euro et tiennent compte de la T.V.A française en vigueur au jour de la Commande.

Les tarifs proposés par METPARK sont amenés à évoluer régulièrement du fait de la politique tarifaire adoptée par le conseil d'administration de METPARK.

En cas d'entrée postérieure à l'horaire prévu et/ou en cas de sortie anticipée du parking, aucun remboursement ne sera effectué par METPARK.

De la même façon, aucun remboursement ne sera effectué par METPARK si le Client ne se présente pas aux dates et horaires de sa Réservation.

En cas d'entrée anticipée à l'horaire prévu et/ou de sortie postérieure, les tarifs horaires du Parc concerné seront applicables au Client pour la durée hors Réservation.

Les offres spéciales proposées par METPARK et autres promotions sont précisées sur le Site internet et/ou au siège. Ces promotions et offres ne sont valables que pendant la période expressément indiquée et dans la limite des quantités disponibles.

### ARTICLE 6.2. MODALITES DE PAIEMENT

La facture est éditée pour toute la durée d'exécution de la Réservation. Tous les achats sont payables dans leur intégralité à la Commande.

La facturation est émise dès validation de la Commande et mise à disposition sur le compte client du Client.

Le paiement est réalisé par carte de crédit (Carte Bleue, Visa, MasterCard).

METPARK a confié à la société PAYBOX <http://www1.paybox.com> la gestion des paiements à distance par carte bancaire. Le paiement en ligne des Réservations s'effectue via le système sécurisé de paiement du prestataire PAYBOX. Toutes les informations collectées lors de l'opération de paiement à distance sont immédiatement cryptées et enregistrées sur le serveur de paiement sécurisé de la société PAYBOX, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le Client est informé que les dispositions relatives à l'éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte bancaire sont celles résultant de la convention entre le Client et l'établissement bancaire émetteur de ladite carte.

En cas d'échec du paiement et notamment en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes bancaires, la Commande sera annulée et le Client devra passer une nouvelle Commande.



**METPARK**

Place à la mobilité

## ARTICLE 7. RESPONSABILITES

METPARK ne pourra voir sa responsabilité engagée que dans les limites prévues dans le droit commun de la responsabilité civile contractuelle, c'est-à-dire à raison des dommages qui sont la conséquence directe d'une inexécution des obligations contractuelles mises à sa charge et à hauteur d'un montant qui ne saurait dépasser le montant de la Commande.

METPARK ne saurait voir sa responsabilité engagée ou faire l'objet d'une quelconque réclamation en raison d'une inexécution ou mauvaise exécution du service fourni au Client qui serait imputable soit à au Client soit au fait d'un tiers étranger au service, soit à un cas de force majeure.

A ce titre, METPARK décline toute responsabilité quant aux vols, pertes, dégradations, détériorations, accidents qui ne sont pas de son propre fait, affectant directement ou indirectement les personnes, les animaux et les biens, intervenus dans les Parcs de stationnement, notamment en cas d'incendie, d'explosion, de catastrophe naturelle, de dommage de toute sorte, de cas fortuit ou de force majeure.

Le droit conféré par le contrat correspond à un droit d'accès au Parking et non à un droit de garde, de surveillance ou de dépôt du véhicule. L'Abonné se déplace, circule et stationne dans le Parc à ses risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de son véhicule, son contenu ou à lui-même.

Le Client est responsable de tous les dommages, négligences que lui-même ou ses ayants-droits ou préposés pourraient causer aux autres usagers du Parc, aux tiers, au personnel d'exploitation, aux biens ainsi qu'aux installations du Parc.

Par ailleurs, le personnel de METPARK n'est en aucune façon habilité à se voir confier les clés du véhicule du Client et décline en conséquence toute responsabilité à cet égard.

Le Client s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande de METPARK et plus généralement à respecter toutes les obligations légales et réglementaires d'assurance.

## ARTICLE 8. ANNULATION

L'annulation de la Commande par le Client est possible jusqu'à CINQ (5) jours ouvrables (120 heures) avant le commencement de la durée de la Réservation.

Pour procéder à l'annulation de sa Réservation, le Client se rend sur son Compte Client et clique sur « Annulation Réservation », lequel sera inactif dès le commencement du délai de 5 jours.

Afin d'être remboursé intégralement du montant acquitté, il doit remplir le formulaire sur le Site et annexer son RIB, sa pièce d'identité, et son livret de famille dans le cas où le RIB est au nom d'un membre de sa famille.

Toute annulation effectuée après ce délai de CINQ (5) jours ouvrables ne sera pas effective et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Exemple : le client a réservé une place sur le parking Cité Mondiale le 10 mai 2024 à 11h00. Il peut annuler sa réservation au plus tard le 5 mai 2024 à 10h59.

## ARTICLE 9. RESILIATION A L'INITIATIVE DE METPARK

METPARK se réserve la possibilité de résilier le contrat pour tout motif d'intérêt général. Il en informe le Client par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre électronique avec accusé de réception en respectant un délai de CINQ (5) jours avant le début de la Réservation.

METPARK a également la possibilité de résilier le contrat en cas de manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles, notamment :



**METPARK**

Place à la mobilité

- non-respect du contrat et des Conditions Générales,
- fraude, telle que le stationnement simultané de plusieurs véhicules au titre d'une Réservation,
- non-respect du règlement intérieur.

Dans ces hypothèses, METPARK pourra mettre fin de plein droit à la Réservation, et sans autre formalité QUATORZE (14) jours après l'envoi d'un courriel ou d'une mise en demeure invitant le Client à régulariser sa situation, resté infructueux.

METPARK conservera toute somme déjà reçue.

METPARK se réserve le droit de suspendre toute nouvelle demande de souscription d'une Réservation à un Client dont la Réservation a déjà été résiliée.

#### ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

Au sens des présentes, la force majeure se définit comme l'événement postérieur à la conclusion du contrat échappant au contrôle de la partie concernée qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et empêche l'exécution de son obligation par la partie concernée.

#### ARTICLE 11. CESSION

Le Client ne peut céder, en tout ou partie, les droits et obligations résultant de sa Réservation.

#### ARTICLE 12. RECLAMATIONS

Toutes demandes d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressées au service client de METPARK, soit par courrier postal à l'adresse METPARK, service client, 9 Terrasse Front du Médoc, BP 50712, 33007 BORDEAUX, soit via le formulaire de réclamation du Site internet : <https://www.mtpk.fr/contactez-nous/>.

#### ARTICLE 13. MEDIATION

Conformément aux articles L. 611-3 et suivants du code de la consommation, le Client est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le Client devra au préalable avoir saisi le service client d'une réclamation écrite à l'adresse suivante METPARK, service client, 9 Terrasse Front du Médoc, BP 50712 à BORDEAUX (33007).

Le Client devra introduire sa demande auprès du médiateur AME CONSO – MEDIATION CONSOMMATION, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son Site à l'adresse <https://www.mediationconso-ame.com/> sous réserve du respect des conditions de recevabilité de son dossier et dans un délai inférieur à UN (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès du service client de METPARK.

#### ARTICLE 14. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles du Client sont collectées et traitées par METPARK dans le cadre de l'exécution du contrat d'Abonnement conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée ainsi que, depuis le 25 mai 2018, du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD »).



**METPARK**

Place à la mobilité

METPARK est le responsable de traitement des données personnelles collectées sur le Site.

Les informations recueillies par METPARK font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :

- la Commande en ligne des produits,
- la gestion des achats sur le Site,
- la gestion de la relation commerciale avec le Client,
- la gestion des accès dans les Parcs nécessaires à l'utilisation des produits.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la fourniture du service dans la limite de 5 ans pour des raisons administratives. Certaines données peuvent être conservées pour une période plus longue en cas d'obligation légale.

Les destinataires des données personnelles sont les sous-traitants et les partenaires de METPARK. Le Client accepte que ses données personnelles soient stockées, traitées et transférées par METPARK à ses sous-traitants et partenaires qui ne pourront toutefois accéder à ces données personnelles que pour les besoins de la fourniture des services et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pour une information complète sur le traitement des données personnelles, METPARK invite le Client à consulter sa Politique de Confidentialité disponible sur le Site <https://www.mtpk.fr/politique-de-confidentialite/>.

Par ailleurs la Politique de Confidentialité détaille la politique cookie de METPARK.

Conformément à la Politique de confidentialité, le Client peut à tout moment :

- s'opposer au traitement de ses données personnelles pour motifs légitimes,
- accéder, modifier, rectifier, demander l'effacement de ses données personnelles,
- demander la portabilité de ses données personnelles,
- demander une limitation des traitements par METPARK.

Le Client peut formuler ces demandes par courrier à l'adresse METPARK, service client, 9 Terrasse Front du Médoc, BP 50712, 33007 BORDEAUX ou par courriel à l'adresse [contact@mtpk.fr](mailto:contact@mtpk.fr).

En outre, le Client a la possibilité de communiquer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès.

Si le Client souhaite exercer ces droits, un justificatif d'identité pourra être sollicité en cas de doute sur l'identité du demandeur. Le délégué à la protection des données de METPARK peut être contacté à l'adresse électronique suivante [rgpd@girondenumerique.fr](mailto:rgpd@girondenumerique.fr).

Si le Site le propose et en fonction du choix émis lors de la création ou de la consultation de son compte, le Client est susceptible de recevoir des offres commerciales des partenaires de METPARK par courriel ou SMS. Dans ce cas, le Client peut revenir à tout moment sur son consentement.

S'agissant des services des partenaires qui requièrent un traitement de données à caractère personnel, les Clients sont invités à consulter les Politiques de Confidentialité du partenaire concerné figurant dans ses Conditions Générales.

#### ARTICLE 15. ARCHIVAGE – PREUVE

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de METPARK et/ou de ses prestataires dans des conditions raisonnables de sécurité sont considérés comme les preuves des communications, des Commandes et des paiements intervenus entre METPARK et le Client. METPARK archive les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1366 du code civil, et pouvant être produit à titre de preuve pendant le temps des garanties commerciales des achats, et les rend disponibles sur le Site pendant UN (1) an à compter de leur émission.



**METPARK**

Place à la mobilité

## ARTICLE 16. DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 16.1. DATE D'EFFET DES CONDITIONS GENERALES - MODIFICATIONS

Les Conditions Générales applicables sont celles qui figurent sur le Site internet de METPARK dans leur version en vigueur au moment de la Commande.

Cette édition annule et remplace toutes les versions antérieures.

METPARK se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales, à tout moment, sans préavis et sans justification.

### ARTICLE 16.2. NULLITE PARTIELLE

Toute disposition des Conditions Générales qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet. La nullité d'une telle disposition ne saurait porter atteinte aux autres dispositions des Conditions Générales ni affecter leur validité dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

### ARTICLE 16.3. NON-RENONCIATION

Le fait que METPARK ne se prévale pas à un instant donné d'une des dispositions des Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

### ARTICLE 16.4. SITE

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. METPARK ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de la Commande en cas d'indisponibilité du Site.

### ARTICLE 16.5. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, la voie amiable sera privilégiée. A défaut de solution amiable, les Parties auront la faculté de soumettre leurs différends aux tribunaux français compétents.

